

DELIBERATION N° 88/09-01 - ACQUISITION PROPRIETE 39, GRANDE RUE

Monsieur REINSTADLER, Adjoint délégué à l'Urbanisme, signale à l'Assemblée la situation de péril présenté par la maison sis Grande Rue N° 39, appartenant aux Consorts MAGNIN.

Désireux de s'en dessaisir, ces derniers ont fait des propositions à la municipalité qui a réservé son accord dans l'attente d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le prix de vente est évalué à 195 000 F et porte sur l'ensemble de l'unité foncière, soit 6 a 40 ca.

Au regard de la situation particulière de la parcelle cadastrée AB N° 183,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de se prononcer favorablement sur l'acquisition par la Commune de la parcelle AB N° 183 pour un montant de 195 000 F,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondants,
- d'inscrire les sommes correspondantes au budget supplémentaire 1988.